



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe



Châtillon, décembre 2016

Bulletin municipal N°06

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Mardi 13 décembre 2016 à 20h00

Salle communale, Rte de Courrendlin 3, entrée nord.

Le Conseil communal vous invite très cordialement à l'assemblée communale dite l'assemblée du budget.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation de la planification financière communale à moyen terme.
3. Discuter et adopter le budget 2017 avec une quotité d'impôt de 1.95, le prix de l'eau potable à Fr.1,80 le m3 et le prix des eaux usées à Fr.1.60 le m3.
Fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 500'000.— pour la protection contre les dangers naturels, sous réserve des subventions cantonales et fédérales.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Conseil communal

Planification financière (point 1 ODJ)

Comme annoncé lors de l'assemblée communale de décembre 2015, la Commission des finances et le Conseil communal ont établi une planification financière à moyen terme. Le but est d'estimer l'évolution des différentes rubriques comptables pour les années à venir. C'est sur la base de cette planification financière que le Conseil communal propose d'adapter la quotité d'impôt et le prix de l'eau potable et des eaux usées pour 2017. A noter que les communes ont l'obligation d'établir cette planification financière. La Commission des finances présentera les grandes lignes de cette planification lors de l'assemblée communale.

Dangers naturels (point 4 ODJ)

Les communes ont l'obligation de protéger leur population contre les dangers naturels. Comme la carte indicative des dangers naturels montrait qu'une grande partie du village était menacée en cas de crue, le Conseil communal a mandaté un bureau spécialisé pour réaliser une étude préliminaire.

Sur la base de cette étude, le Conseil communal

souhaite réaliser les mesures proposées pour protéger le village contre les crues centennales et tricentennales. Ces aménagements permettront notamment d'éviter des mesures individuelles contre les crues centennales en cas de construction ou de rénovation de bâtiments.

Gérald Marchand, Maire

Cercle scolaire

A la demande du Département de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS), les Commissions d'école de Châtillon et de Rossemaison ainsi que les Conseils communaux des deux villages ont entamé des discussions en vue de créer un cercle scolaire unique pour Châtillon et Rossemaison. Cette démarche résulte d'une part de la diminution des effectifs scolaires de nos villages et d'autre part de la nécessité d'appliquer rigoureusement les bases légales fixant le nombre minimal d'élèves pour un cercle scolaire. Formellement, ce sont les assemblées communales de Rossemaison et de Châtillon qui devront approuver les statuts du cercle scolaire Châtillon - Rossemaison pour qu'il soit constitué. Nous communiquerons plus d'informations lorsque le projet sera plus avancé.

*Thierry Ortega, Président de la Commission d'école
Gérald Marchand, Maire*

Eau potable

Résultats des dernières analyses de novembre 2016. Les paramètres mesurés sur les échantillons prélevés étaient tout à fait conformes à la législation fédérale en vigueur sur les denrées alimentaires. L'eau du réseau communal est d'excellente qualité. Les résultats des analyses sont toujours disponibles à l'administration communale.

Administration communale

Agenda 2016

- **TELETHON 2017 – SIS 6/12**
Vendredi 02 décembre 2016 dès 19h00
Halle de gymnastique Châtillon
- **GROUPEMENT DE JEUNESSE CHÂTILLON**
CONCERT DE NOËL
Vendredi 18 et samedi 19 décembre 2016
Halle de gymnastique
- **FSG CHATILLON**
SOIREE DE SAINT-SYLVESTRE
Samedi 31 décembre 2016
Halle de gymnastique

Administration communale Châtillon